

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015

Etaient présents : Mmes AURAT Myriam, DUCHALET Stéphanie, LUREAULT Solenne, MAZERAT Adelaïde, PHLIX Delphine, SMIRNOW Karine, Mrs DUCHALET Jérôme, GUILLOMET Laurent, LAVEDRINE Bernard, VERNAUDON Michel, VIRLOGEUX Christophe

Etaient absents excusés : Mmes CLEMENCON Isabelle, PRYMAS Marie, Mrs PEYNET Damien, (pouvoir donné à Mme PHLIX), SIODLAK Daniel, (pouvoir donné à Mme AURAT)

Secrétaire de séance : Mme PHLIX Delphine

Florent PETERS de la Communauté de Communes du Val de Cher présente à l'assemblée le projet de « Canal en fête » et plus particulièrement les animations qui se dérouleront à Vaux les 27 et 28 juin 2015. Le but est de valoriser le patrimoine historique, architectural et culturel du canal de Berry.

Ce festival est destiné aux arts du spectacle vivant et se tiendra dans 5 communes et 7 lieux différents : Ecluse de Perreguines, Pont Canal de Vaux, écluse de Roueron, Musée du Canal, écluse de la Métairie Basse, Pont levis de Davoué, allée des soupirs.

Au niveau du Pont canal, les compagnies Narvalo (cirque) et Impromptus (clowns) se produiront respectivement les 27 et 28 juin 2015. Le tarif sera de 5€ pour l'ensemble des spectacles.

Des balades à poneys seront également proposées par le centre équestre de Vaux.

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal. Pas d'objection.

INFORMATIONS

Une réunion d'information concernant les communes nouvelles est organisée le 4 mars 2015 à 9h30 à Bayet. Daniel SIODLAK se propose d'y participer.

Concernant le pont canal : la communauté de communes du Val de Cher et le SMAT ont émis un avis défavorable à sa prise de compétence.

Un classement des voies communales par ordre de priorité a été établi et présenté à la commission voirie de la communauté de communes :

- Aménagement de la voirie pour le transport scolaire
- Chemin de la grenadière
- Rue des chapputs
- Rue du cuvier
- Chemin des vigneron

Un devis est demandé au SDE03 pour assurer l'éclairage public aux Crozardais, route des Bourbons afin de sécuriser les enfants lors du transport scolaire,

Proposition de M. le Maire : 1 élu/1 mission jusqu'au 31 mars 2015.

Karine SMIRNOW : adjointe principale de Jérôme DUCHALET

Damien PEYNET et Stéphanie DUCHALET : budget communal.

Services techniques : Michel VERNAUDON

Sports et associations : Delphine PHLIX et Christophe VIRLOGEUX

Communication : Adélaïde MAZERAT

Ecole : Marie PRYMAS, Solenne LUREAULT, Isabelle CLEMENCON

Urbanisme : Daniel SIODLAK, Bernard LAVEDRINE, Myriam AURAT

Développement économique : Laurent GUILLOMET

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de M. Patrick AUFRERE interrogeant la commune sur la mise en conformité du réseau d'assainissement et sur la prévention des risques d'inondation sur la zone Cher. Concernant le réseau d'assainissement du bourg et le poste de relevage, le schéma directeur d'assainissement est en cours de réalisation

Concernant la gestion des eaux et les risques d'inondation, des démarches sont entreprises auprès de la police de l'eau (Direction Départementale des Territoires de l'Allier).

DELIBERATIONS

2015/05 - Devis pour le remplacement des portes de l'auberge.

Dans le cadre de l'accessibilité aux ERP des personnes à mobilité réduite pour mars 2015, Monsieur le Maire présente les différents devis établis par les sociétés ABC FERMETURES, HABICONFORT et AMB pour le remplacement des deux portes de l'auberge : porte d'entrée et porte de service :

AMB : 2 portes avec agrandissement de la structure	6.441,72 € HT
AMB : 2 portes sans agrandissement de la structure	3.692,96 € HT
HABICONFORT : 2 portes sans agrandissement de la structure	2.682,86 € HT
ABC fermetures : propose différentes qualités de portes sans agrandissement de la structure :	
• Porte de service 1 vantail à oculus (avec barre antipanique « qualité haute »)	1.421,28 € HT
• Porte de service 1 vantail à oculus (avec barre antipanique).....	1.274,58 € HT
• Porte de service 1 vantail à oculus (sans barre antipanique)	779,45 € HT
• Porte d'entrée vitrée 1 vantail	1.077,86 € HT
• Dépose, pose et évacuation	400,00 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société ABC Fermetures et opte pour une Porte de service 1 vantail à oculus (avec barre antipanique) 1.274,58 € HT + 1 porte d'entrée vitrée 1 vantail 1.077,86 € HT + dépose, pose et évacuation 400,00 € HT pour un montant total de : 2.752,44 € HT.

2015/06 – Devis pour la remise en état du dispositif de tintement de la cloche de l'église.

Monsieur le Maire présente les différents devis établis pour la remise en état du dispositif de tintement de la cloche de l'église :

HORLOGE PLAIRE	385,47 € HT soit 462,56 € TTC
SARL CHOMEL – Heur'Tech	389,00 € HT soit 466,80 € TTC
Ets. SANNIER (hors pièces détachées).....	210,00 € HT soit 252,00 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société HORLOGE PLAIRE pour un montant de 385,47 € HT soit 462,56 € TTC.

2015/07 – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour l'achat du columbarium, le remplacement des portes de l'auberge et la réparation de la cloche de l'église.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R « programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux » pour l'acquisition du nouveau columbarium, le remplacement des portes de l'auberge « Au Ptit Nico » et la remise en état du dispositif de tintement de la cloche de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de solliciter une subvention D.E.T.R. auprès de la Sous-préfecture de Montluçon au titre du « programme général d'aide aux travaux aux équipements communaux » pour l'acquisition du nouveau columbarium, le remplacement des portes de l'auberge « Au Ptit Nico » et la remise en état du dispositif de tintement de la cloche de l'église.
- APPROUVE le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

o Columbarium SIDOBRE 6 cases.....	3.990,00 € HT
o Remplacement des portes de l'Auberge	2.752,44 € HT
o Remise en état du dispositif de tintement de la cloche	385,47 € HT

TOTAL GENERAL DES DEPENSES **7.127,91€HT**

RECETTES

o Subvention D.E.T.R	1.090,57 €
(calcul fait avec application du coefficient de solidarité)	
o Autofinancement	<u>6.037,34 € HT</u>

TOTAL GENERAL DES RECETTES **7.127,91€HT**

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention et à signer tout document y afférent.

2015/08 - Arrêt de la régie « accueil périscolaire » suite au transfert des compétences.

Dans le cadre du transfert des compétences et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre fin à la régie « accueil périscolaire » au 01 janvier 2015.

2015/09 – Assainissement : devis complémentaire pour le tamis de la station (tubes et gicleurs).

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 18 novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé de se porter acquéreur d'un tamis rotatif pour la station d'épuration des Crozardais auprès de la société ABC pour un montant de 4.396,35 € HT.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire d'acheter des pièces complémentaires pour la mise en service du tamis et présente le devis correspondant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'achat des pièces complémentaires (tube et gicleurs) auprès de la société ABC pour un montant de 249.59 € HT soit 299,51 € TTC

2015/10– Don de l'ancienne cloche de l'église Saint Eloi à l'Association pour l'Etude et la Sauvegarde du Patrimoine Vaudois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire don de l'ancienne cloche de l'église Saint Eloi à l'Association pour l'Etude et la Sauvegarde du Patrimoine Vaudois.

2015/11– Acceptation du remboursement par GROUPAMA de la formation secourisme organisée par l'UNASS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement par la société GROUPAMA de la formation secourisme dispensée par l'UNASS, le montant de la facture s'élevant à 900 €

2015/12– Bibliothèque municipale : modification du règlement intérieur

Par délibération en date du 18 mars 2014, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création de bibliothèque.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réduire les horaires d'ouverture de l'agence postale et de la bibliothèque afin de permettre à Madame NASTYN de travailler au secrétariat de mairie les mardis et jeudis après-midi pour soulager et renforcer les agents en place.

Pour ce faire, le règlement intérieur de la bibliothèque doit être modifié. Lecture en est faite.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE que l'agence postale et la bibliothèque soient fermées les mardis et jeudis après-midi et APPROUVE le règlement intérieur de la bibliothèque tel qu'il est présenté.

2015/13– Devis concernant les établissements recevant du public (ERP) dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.

Monsieur le Maire précise que l'église, la mairie, l'agence postale, la garderie, le centre de loisirs et l'auberge sont des établissements de 5^{ème} catégorie.

Par contre, l'école et la salle omnisport sont des établissements de 4^{ème} catégorie et nécessitent la réalisation d'un diagnostic accessibilité handicapés.

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis établis :

	Ecole (montants HT)	Salle omnisport (montants HT)
SOCOTEC	480,00 €	480,00 €
A.D.I.	450,00 €	250,00 €
CONTACT	900,00 €	658,33 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les devis de la société A.D.I. pour un montant total de 700,00 € HT soit 840,00 € TTC.

2015/14– Acceptation du montant de l'attribution de compensation définitive pour 2014.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Cher a entériné le montant de l'attribution de compensation définitive pour chacune des communes de la Communauté de Communes du Val de Cher.

Pour 2014, l'attribution de compensation définitive pour la commune de Vaux est de 142 196 €.

Le montant se décompose comme suit :

Produit CFE	Produit FNB	Produit de la CVAE	Compensation part salaire
89.316 €	2.218 €	3.527 €	47.135,42 €

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer sur le montant de cette attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation définitive voté par la Communauté de Communes pour la commune de Vaux.

Séance levée à 20H40

ORDRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 23 FEVRIER 2015

N°	Objet
2015/05	Devis pour le remplacement des portes de l'auberge
2015/06	Devis pour la remise en état du dispositif de tintement de la cloche de l'église
2015/07	Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour l'achat du columbarium, le remplacement des portes de l'auberge et la réparation de la cloche de l'église
2015/08	Arrêt de la régie « accueil périscolaire » suite au transfert des compétences
2015/09	Assainissement : devis complémentaire pour le tamis de la station (tubes et gicleurs)
2015/10	Don de l'ancienne cloche de l'église Saint Eloi à l'Association pour l'Etude et la Sauvegarde du Patrimoine Vaudois
2015/11	Acceptation du remboursement par GROUPAMA de la formation secourisme organisée par l'UNASS.
2015/12	Bibliothèque municipale : modification du règlement intérieur
2015/13	Devis concernant les établissements recevant du public (ERP) dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.
2015/14	Acceptation du montant de l'attribution de compensation définitive pour 2014

MEMBRES PRESENTS
SEANCE DU 23 FEVRIER 2015

Nom – Prénom	Signature
AURAT Myriam	
DUCHALET Jérôme	
DUCHALET Stéphanie	
GUILLOMET Laurent	
LAVEDRINE Bernard	
LUREAULT Solenne	
MAZERAT Adélaïde	
PHLIX Delphine	
SMIRNOW Karine	
VERNAUDON Michel	
VIRLOGEUX Christophe	